bre est saisie, qu'elle hâterait le dépôt de son rapport et qu'elle s'opposerait à l'ajournement si l'ajournement était demandé par le Gouvernement.

Le centre gauche du Sénat ayant adhéré à la candidature de M. Albert Grévy au siége de sénateur inamovible de M. Crémieux, l'Union républicaine a opiné dans le même sens. Toutes les difficultés ayant disparu, on présume que l'élection du successeur de M. Crémieux pourrait être fixée au 4 mars au lieu du 6, date aujourd'hui indiquée.

Les journaux financiers du samedi s'attachent à démontrer que les inquiétudes pour le maintien de la paix en Europe résultant des affaires de Russie et des polémiques des feuilles allemandes, ne sauraient exercer d'influence sur le marché de nos fonds publics, parce qu'elles ne reposent en réalité sur rien de sérieux ; cependant, ils sont obligés de convenir que, par suite des opérations de la spéculation d'outre Rhin, elles ont réagi sur la Bourse de Paris, au moins dans une certaine mesure. C'est ce que j'ai constaté dans mes dernières lettres, en ajoutant que la fermeté des cours de nos rentes avait assez bien résisté à tous les assauts. Cependant, il ne faut pas s'y tromper, ce n'est qu'après la liquidation que l'on pourra se rendre un compte un peu exact de la portée de l'influence des impressions issues de la situation extérieure, car jusque là toutes les grosses positions de la place ont intérêt à maintenir le niveau des cours.

En attendant, il ne paraît pas que, jusqu'à présent, les reporteurs aient à subir des conditions trop dures.

Le dernier bilan de la Banque de France constate une nouvelle augmentation de 18 millions à l'encaisse métallique. Le portefeuille commercial a augmenté de 18 millions; la circulation des billets a diminué de 14 millions; le compte-courant du trésor a diminué de 27 millions. Les comptes-courants des particuliers ont gagné 57 millions. Les bénéfices de la semaine s'élèvent à 270.000 fr.

La Bourse a réagi assez fortement, aujourd'hui, pour les raisons que vous connaissez, mais l'agitation s'est peu à peu calmée, après la réponse des primes.

Le journal le *Temps* a publié, à ses dernières nouvelles, une note destinée à calmer les alarmes des joueurs. Cette note n'apprend rien de nouveau, mais confirme l'impression des gens avisés qui, connaissant les idées pacifiques du prince de Hohenlohe se félicitent de voir appeler ce dernier à Berlin, en qualité de ministre des affaires étrangères, fonctions qui le mettront à même de donner plus d'autorité à ses sentiments favorables à une bonne entente avec la France.

La même feuille prétend que M. de Freycinet et M. le garde des sceaux trouveront le moyen d'arranger l'affaire Hartmann en donnant satisfaction « aux deux gouvernements intéressés » (de France et de Russie). Par exemple, le *Temps* oublie de nous dire comment, ce qu'il aurait bien dû faire.

Comme je vous l'annonçais, hier, M. le Général Vinoy a été sacrifié, devant les réclamations véhémentes de MM. Clémenceau et Camille Pelletan. On annonce, ce soir, que, dans sa séance de ce matin, le Conseil des ministres a approuvé le remplacement du général Vinoy par le général Faidherbe, comme grand-chanchelier de la Légion d'Honneur. M. le général Durand de Villers, secrétaire général de l'ordre, également remplacé par M. le général de brigade Rousseau, du cadre de réserve. On assure que M. le général Vinoy vient d'écrire au Président de la République, pour qu'il constate dans le décret qui sera inséré à l'*Officiel*, qu'il a été « révoqué ». Il faut que la responsabilité du gouvernement reste entière.

La 10e Chambre du tribunal de police correctionnelle a condamné aujourd'hui par défaut, le gérant du *Voltaire* à 2,000 fr. d'amende, 15 jours de prison et à l'insertion du jugement, en première page trois jours de suite, pour diffamation envers M. Bastien.

La 8e Chambre a prononcé aussi son jugement dans l'instance introduite par M. Paul Bert contre la *Bourgogne* et *Paris-Journal*. Le jugement condamne M. Vosgien en 500 fr. d'amende, M. de Laval en 50 fr. tous deux solidairement à l'insertion dans cinq journaux au choix du demandeur; enfin le gérant de la *Bourgogne* est condamné envers M. Paul Bert à 2,000 fr. de dommages intérêts.

C'est demain que M. Cazot donnera au conseil des ministres lecture de son rapport au point de vue juridique sur l'extradition de Hartmann. On remarque la présence de plusieurs Russes dans les couloirs de la Chambre. Le bruit court que des lettres anonymes contenant des menaces ont été adressées au ministre de la justice par des nihilistes. Ces messieurs vont bien.

Les reporters des journaux religieux constatent la grande fureur des gauches contre M. Lepère, qui est accusé d'être devenu un « clérical. »

Le ministre de l'intérieur a nommé une commission extra-parlementaire composée de six archevêques, de MM. Delaporte, Louis Legrand, députés, Bauzériau, sénateur, pour la constitution des conseils de fabrique. Avouons que pour nos libres-penseurs, c'est le comble du scandale, mais pour les honnêtes gens ?

CHAMBRE DES DÉPUTÉS

Service télégraphique particulier

Séance du 28 février 1880

PRÉSIDENCE DE M. GAMBETTA

La séance s'ouvre à 2 heures.

La Chambre discute la 1re délibération sur la proposition de loi de M. Boulard (Cher) et plusieurs de ses collègues, tendant à accorder aux communes la faculté de s'imposer extraordinairement dans le but de venir en aide aux familles nécessiteuses des soldats de la réserve ou de l'armée territoriale, pendant l'absence de leurs chefs.

M. LE PROVOST DE LAUNAY soutient un amendement demandant un crédit de 1 million.

La Chambre adopte, après une discussion longue et animée la première délibération sur la proposition de M. Boulard.

Après la discussion du projet de loi ayant pour objet la création de nouveaux bassins au sud du port de Marseille, la Chambre engage une longue discussion sur la question de savoir s'il faut prononcer l'ajournement.

La Chambre engage encore une longue discussion relative aux ports de Marseille.

La suite de la discussion est renvoyée à lundi.

SENAT

Séance du 28 février 1880

PRÉSIDENCE DE M. CALMON, VICE PRÉSIDENT

La séance est ouverte à 2 heures.

Le procès-verbal de la séance précédente, lu par M. Clément, l'un des secrétaires, est adopté.

L'ordre du jour appelle la prise en considération des propositions de lois de M Théophile Roussel ayant pour but : 1° la révision des articles du Code pénal concernan les mineurs de seize ans ; 2° la révision de la loi du 8 août 1830 sur l'éducation et le patronage des jeunes détenus.

La prise en considération est prononcée.

L'ordre du jour appelle la suite de la première délibération du projet de loi relatif à la liberté de l'enseignement supérieur.

M. EYMARD-DUVERNAY présente un contre-projet qui ne sera probablement, dit-il, du goût de personne. Il est, en effet, partisan de la liberté d'enseignement, mais en même temps il accepte l'article 7 ; cependant il le restreint à l'ordre des Jésuites qui seul a été de tout temps interdit et proscrit.

Il rappelle qu'en raison d'un accord conclu en 1845 entre le gouvernement de 1830 et le Saint-Siége, les jésuites n'ont plus d'existence légale en France. L'article 7 est donc inutile ; il est, en outre, dangereux, car il peut empêcher la confection d'une bonne loi sur les associations.

L'orateur accepte la loi de 1850, qui est une sage concession aux droits, aux sentiments de la famille et est un traité d'alliance entre la société religieuse et la société civile.

Mais il repousse la loi de 1875, car il ne pense pas qu'il y ait à multiplier les foyers d'enseignement supérieur, parce qu'alors les élèves font défaut; il déclare que, dans les Universités libres, la surveillance de l'Etat est illusoire, et qu'en conséquence ces Universités devront disparaître prochainement.

Il affirme que, contrairement aux prévisions de 1875, la liberté n'a fait faire aucun progrès aux professeurs des facultés de l'Etat, et que les Universités catholiques n'ont donné aucun résultat sérieux.

Les jeunes gens qui vont dans ces établissements libres y perdent, suivant lui, et au point de vue de l'instruction et au point de vue de la morale.

Il cite, pour confirmer sa thèse, l'opinion de M. Bersot.

Il dit que la création des Universités catholiques est due à l'aversion de la droite contre les méthodes scientifiques.

M. BUFFET. — Cette aversion n'existe pas.

M. EYMARD-DUVERNAY dit qu'elle existe et que c'est à tort, car Bacon a dit que la science ramène à Dieu, et sir Herber Spencer a dit que la religion et la science étaient jumelles.

Par conséquent, d'après lui, les Universités catholiques doivent disparaître, et pour lui le moyen pratique est de réorganiser l'enseignement supérieur en y introduisant les *privat docent* comme en Allemagne.

Il demande, après quelques critiques dirigées contre la loi de 1875, au ministre s'il est disposé à proposer un projet dans ce sens. (Applaudissements à gauche.)

M. JULES FERRY, ministre de l'instruction publique, répond qu'il ne saurait prendre un tel engagement, car ce serait supprimer la liberté d'enseignement pour les associations en la rétablissant pour les individualités ce serait le contre-pied de la loi de 1875.

Il dit qu'en Allemagne ce sont les mœurs qui font la liberté.

Il termine en promettant d'étudier la question de l'introduction des cours isolés dans l'Université.

M. EYMARD-DUVERNAY déclare qu'il retire devant cette promesse, l'art. 1er de son contre-projet.

M. DE GAVARDIE dit qu'il tient à constater que le règlement prohibe les interruptions quand elles troublent l'ordre, et seulement dans ce cas.

M. LE PRÉSIDENT conteste cette interprétation.

M. LUCIEN BRUN propose, d'accord avec M. Chesnelong, de maintenir l'institution du jury mixte établi par l'art. 14 de la loi du 12 juillet 1875.

Il fait remarquer qu'il ne s'agit pas en réalité de la collation des grades, qui reste dans tous les cas à l'Etat, mais bien de la composition du jury.

Je vois, dit-il, dans le projet de loi actuel le commencement d'une grande entreprise qui a pour but de créer l'omnipotence de l'Etat dont le christianisme avait débarrassé le monde régénéré. (Très bien ! à droite.)

On veut rétablir un monopole vaincu, et c'est un gouvernement républicain qui veut aussi reprendre une liberté et risque ainsi de se faire des ennemis de tous ceux qui veulent la liberté de conscience. (Approbation à droite).

L'orateur rappelle que la liberté d'enseignement a été proclamée par la première Révolution, et il revient sur les précédents historiques depuis 1830.

En 1820, dit-il, l'Etat devient indifférent en matière de religion; la conséquence est la liberté pour tous d'enseigner ; sinon vous arrivez à l'irréligion d'Etat et vous ne le voulez pas. (Approbation à droite.)

La source de toutes les erreurs, c'est que, dans une société nouvelle, on se sert d'arguments empruntés à l'ancien régime.

Donc, la liberté d'enseignement a été consignée dans la Charte de 1830, et en 1848 elle a été proclamée hautement.

Mais à cette dernière époque on n'oublia par les droits de l'Etat. Et ces chartes, qui les a jamais contestées; ce ne sont pas, certes, les docteurs catholiques, il n'y a pas de doctrine qui élève ces droits plus haut que la doctrine catholique.

Elle déclare que le pouvoir civil est comme la société, d'essence divine, et que c'est obéir à Dieu que de lui obéir quand il agit dans la limite de son action. (Bruit à gauche.)

Qu'y a-t-il donc qui vous inquiète ? C'est que nous défendons les droits de l'Eglise; mais ces droits existent, et le Concordat est là qui vous empêche d'en douter.

M. PELLETAN. — Il est abrogé.

M. LUCIEN BRUN. — Jamais un Pape n'a abrogé un Concordat, et on ne peut donner à une lettre flatteuse de Pie IX la valeur d'une approbation de doctrines de M. de Bonald.

Le Concordat est enseigné dans tous les séminaires.

Donc l'Eglise existe, et si vous pouvez fermer les églises, vous ne pouvez atteindre l'Eglise elle-même; elle est au-dessus de la portée de votre bras laïque. (Vive approbation à droite.)

Avons-nous exagéré les droits de l'Eglise ? M. le ministre de l'instruction publique l'a prétendu en citant une proposition qu'il m'a empruntée. Je disais que dans les questions du domaine spirituel, de la liberté de conscience, de la morale, c'est le pouvoir spirituel qui est le juge seul et sans appel.

Cette proposition est fausse, prétendez-vous ? Alors c'est la proposition contraire qui est vraie et c'est le pouvoir laïque qui est juge seul et sans appel. Le soutiendriez-vous ? (Applaudissements à droite.—Exclamations à gauche.—Mouvement prolongé).

M. le ministre a prétendu également que nous contestions les droits de l'Etat en matière de mariage. Deux catholiques se présentent devant le maire qui leur dit : Vous êtes mariés. Eh bien, ils ne le croient pas ; comment les forcerez-vous à le croire. (Interruptions à gauche) sans porter atteinte à la liberté de conscience ?

Je n'en reconnais pas moins que l'Etat a seul qualité pour donner au mariage les effets civils. (Interruptions à gauche.) Mais si, après le mariage civil, l'un des époux refuse d'accomplir le mariage religieux, il y a là une question très grave qui a préoccupé tous les jurisconsultes. (Nouvelles interruptions à gauche. — Tumulte prolongé.)

Si l'on pouvait passer par l'église avant la mairie, quel inconvénient y aurait-il ? Jamais l'un des deux époux ne refusera d'aller à la mairie après avoir contracté le mariage religieux. (Bruits divers. — Interruptions à gauche).

M. DE GAVARDIE. — Voilà des interruptions ! (On rit.)

M. LE PRÉSIDENT. — Je ne puis les empêcher.

M. DE KERDREL. — C'est en chœur que l'on interrompt.

M. LUCIEN BRUN.—Je n'insiste pas; voilà notre proposition. On ne peut le faire actuellement; il y a, pour l'empêcher, des articles fort sévères du Code pénal. La chose effroyable que j'ai demandée, c'est l'abolition de ces deux articles.

L'orateur dit que si l'Eglise aspire à un état de choses meilleur, elle n'a pour y arriver d'autres armes que la morale et la persuasion; défendez-vous d'être persuadés ? (Applaudissements à droite.— Interruptions à gauche).

Ah ! je comprends bien, messieurs, que vous soyez peu satisfaits de voir disparaître tous ces fantômes créés par vous et de voir à la place apparaître la vérité.

La vérité, c'est que vous ne voulez plus de la liberté, parce que nous nous en servons.

Voix à droite. — Reposez-vous ! reposez-vous !

La séance est suspendue à 5 h. 10 m. et reprise à 5 h. 25.

M. LUCIEN BRUN continue son discours. Il examine si l'art. 1er de la loi de 1875 compromet les droits de l'Etat.

Pourquoi, dit-il, veut-on donc abroger cet article et même toute cette loi de 1875 ? on enlève tout à l'enseignement libre, sauf le droit de donner des répétiteurs en faveur des établissements de l'Etat, et l'on choisit pour cette attaque le moment où les facultés libres sont dans leur plein développement.

C'est là une entreprise de sectaires faite pour arrêter les progrès de la culture intellectuelle.

On nous dit: l'Etat ayant le droit de conférer les grades, il a donc le droit de juger ceux qui les postulent. Pour moi, j'avoue que je préférerais la liberté entière des grades : le public apprécierait.

Mais on a accepté en 1875 un *modus vivendi* que j'accepte et qu'il faut maintenir si l'on veut l'impartialité dans les examens; quant aux droits de l'Etat, ils ont toutes les garanties que l'on peut réclamer.

On a d'ailleurs constaté, au point de vue du maintien du niveau des études, que le jury mixte se montre plus sévère que le jury d'Etat.

On prétend que la Belgique a renoncé au jury mixte; mais il n'y avait aucun rapport entre le jury belge et le jury français; j'ajouterai qu'en Belgique, aujourd'hui, chaque Université donne ses grades à ses élèves; ce n'est pas ce que vous nous proposez.

L'orateur termine en disant que si la cause de la liberté succombe, il attend en toute sécurité le jour qui vient toujours, le jour de la justice. (Approbation à droite.)

La suite de la discussion est renvoyée à lundi.

Lundi à une heure, réunion dans les bureaux.

A deux heures, séance publique.

La séance est levée à 5 h. 45 m.

INFORMATIONS

Encore le préfet Bertereau !

Décidément, c'est un préfet épique : Le *Journal de la Haute-Saône* nous apprend qu'il vient de suspendre pour deux mois un maire, conseiller général, pour avoir, *étant ceint de son écharpe*, manqué de respect à la *Marseillaise*, que ledit préfet qualifie d' « **hymne nationale** » (*sic*). Comme nos lecteurs pourraient ne pas nous croire nous citons, le texte même de l'arrêté :

Personnel
des maires et adjoints

Commune
de Chauvirey-le-Vieil

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFECTURE DE LA HAUTE-SAONE

Nous préfet de la Haute-Saône ;
Chevalier de la Légion d'honneur,

Vu l'article 2 de la loi du 5 mai 1855 ;

Considérant que le 21 janvier dernier, jour fixé pour le tirage au sort dans le canton de Vitrey, M. du Bouvot, maire de Chauvirey-le-Vieil, *ceint de son écharpe*, s'est permis, en présence de ses collègues, de prononcer des propos grossiers et insolents contre l'*hymne nationale* de la France, *pendant que le préfet était momentanément sorti de la salle où se faisaient les opérations*, pour remercier les membres de la fanfare municipale qui s'étaient empressés de jouer l'air patriotique de la *Marseillaise* sous les fenêtres de la mairie ;

Considérant d'ailleurs que par ses manquements réitérés aux devoirs de déférence auxquels, il était tenu vis-a-vis du préfet, le maire de Chauvirey avait déjà donné la mesure des sentiments dont il est animé à l'égard du gouvernement républicain et de ses représentants,

Arrêtons :

M. du Bouvot est suspendu pour deux mois de ses fonctions de maire de la commune de Chauvirey-le-Vieil.

Fait à Vesoul, le 15 février 1880.

Le préfet de la Haute-Saône,
ED. BERTEREAU.

Tout est exquis dans ce morceau qui aurait un succès fou au Palais-Royal s'il était intercalé dans le *Panache*. Il n'y aurait rien à changer, pas même l'ortographe. Voilà les préfets d'aujourd'hui. Et celui-ci est *officier de l'instruction publique !*

Mais pour que le tableau soit complet, il faut se rappeler que M. Bertereau a été chef de cabinet d'un préfet de l'empire, à une époque où l'on mettait en prison ceux qui chantaient la *Marseillaise* ; que, plus tard, après le 24 Mai, il a été secrétaire-général des Basses-Pyrénées et de la Somme, et qu'en cette qualité il défendait aux fanfares municipales de jouer « *l'air patriotique.* » Aujourd'hui il suspend les maires qui n'écoutent pas avec assez de recueillement « l'hymne *nationale*, » chapeau bas, la main sur le cœur, dans une attitude respectueuse. Et l'on oublie ce fonctionnaire modèle dans une préfecture de 3me classe !

—

Palais-Bourbon, 5 heures.

Une scène très-violente a eu lieu dans les couloirs, entre MM. Clémenceau et Rouvier. M. Clémenceau a reproché, paraît-il, l'affaire des ports de Marseilles à M. Rouvier, une affaire scandaleuse où il y aurait des pots-de-vin, et il a déclaré que ni lui ni ses amis ne voteraient le projet de loi.

—

Les nihilistes citoyens russes habitant Paris sont venus dans la salle des Pas-Perdus à la Chambre. Ils ont insisté pour être reçus par le président après la séance, afin de lui demander qu'Hartmann ne soit point extradé.

5 heures 30.

La situation de M. Lepère est très-ébranlée. La commission parlementaire chargée de l'examen de la proposition de M. Labuze vient de se réunir.

Elle a protesté contre la commission extra-parlementaire instituée par le ministre de l'intérieur.

Elle a résolu, sans tenir compte des travaux de la commission extra-parlementaire, d'adopter le projet Labuze et de le déposer très-prochainement en séance.

Il n'est donc plus question, ainsi qu'on en avait parlé au commencement de la séance, du retrait de la proposition Labuze.

—

On lit dans le *National*, à propos de la dépêche du *Télégraphe* annonçant l'arrestation à Reims d'un officier allemand :

« Nos renseignements personnels nous permettent d'ajouter quelques détails à la nouvelle donnée par le *Télégraphe*.

» Plusieurs de nos abonnés qui habitent les départements de l'Est nous font part de leurs craintes patriotiques au sujet des relations de la France et de l'Allemagne. Tout en appréciant à leur valeur les déclarations pacifiques qui émanent du monde officiel, ils jugent opportun de nous signaler quelques faits d'une inquiétante nature.

» L'émotion est principalement entretenue par des lettres qu'écrivent à certains de nos compatriotes des officiers allemands qui ont déjà servi dans la guerre de 1870; *leurs avertissements prennent, cette année, un caractère très précis. Dans l'armée allemande, on se préparerait ouvertement à une nouvelle campagne* ; un de ces correspondants affirmerait même que des cartes comprenant la ville de Dijon dans les frontières futures de l'empire auraient été récemment distribuées.

» En outre, l'inquiétude est aggravée par la présence attestée, *dans les régions de Langres et de Dijon, d'officiers étrangers qui ne voyagent pas seulement pour leur plaisir.*

» Nous croyons qu'il est du devoir de la presse d'enregistrer ces informations quand leur authenticité est réelle ; car il serait fort regrettable que, dans le silence général, l'opinion s'exagérât la valeur de ces symptômes. Les cercles d'officiers peuvent s'échauffer à l'idée d'une guerre qui n'est nullement décidée, et le zèle de l'état-major allemand est assez connu pour qu'on ne s'étonne pas pas des voyages d'exploration scientifique entrepris sous ses ordres. »

On remarquera que ces lignes sont extraites d'un journal républicain. Si nous avions publié pareilles informations, la presse gouvernementale nous eût, sans doute, accusés de semer des inquiétudes et d'alarmer inutilement.

Certainement les informations du *National* sont faites pour éveiller l'attention ; mais nous pensons que ses craintes sont prématurées. Les affaires extérieures, surtout celles qui concernent nos relations avec l'Allemagne, doivent être envisagées avec plus de prudence et de sang-froid.

(*Union*).

—

On nous écrit de Rambouillet que M. Robinet de Cléry, cédant aux instances des royalistes de Seine-et-Oise, accepterait la candidature au siége législatif actuellement vacant.

—

Nous allons, paraît-il, avoir un pendant à l'affaire électorale de M. Humbert. On annonce que M. Félix Renaud, préfet de la Loire, vient de déférer au conseil de préfecture l'élection de l'amnistié Thibaudier, élu récemment au Conseil municipal de Saint-Etienne.

M. le préfet demande l'annulation de cette élection, en s'appuyant sur ce fait qu'au 15 février, date à laquelle il a été élu, M. Thibaudier n'avait pas les six mois de domicile exigés par la loi, et qu'il n'était inscrit à aucun rôle des contributions indirectes.

Comice agricole de l'arrondissement de Lille

Séance du 18 février

Présidence de M. BAUCARNE-LEROUX.

M. le président rend compte des démarches qu'il a faites à Paris, avec les délégués du Comice, pour obtenir une protection efficace des intérêts agricoles.

Ayant obtenu une audience de M. le ministre de l'agriculture, puis une autre de la Commission extra-parlementaire, les mandataires du Comice ont exposé la situation malheureuse de notre agriculture, et prouvé que, malgré tous les efforts et les progrès de la culture intensive du Nord, les cultivateurs ne peuvent plus faire leurs affaires.

Les prix de revient se sont considérablement élevés, tandis que le prix de vente des produits suit un mouvement contraire.

Dans cette situation, il y a lieu de réclamer des droits compensateurs à l'entrée des produits étrangers, équivalents aux charges qui pèsent sur les productions françaises; sans cette protection, la lutte n'est plus possible.

Pour prouver la véracité de ces plaintes, les délégués ont établi que les baux s'abaissent, que les fermiers se trouvent dans l'impossibilité de payer leurs fermages ou entament leur patrimoine, et que beaucoup de jeunes gens refusent de continuer la culture pour embrasser d'autres carrières.

Ils ont ensuite formulé nettement les demandes de notre agriculture ; c'est la réciprocité des tarifs, et le pied d'égalité avec les industries nationales.

Les Sociétés agricoles françaises se sont prononcées en faveur d'un droit de 10 p. 100 sur tous les produits agricoles étrangers ; des considérations qu'il est inutile de rappeler ont fait abandonner ou ajourner le droit sur le blé, mais il est indispensable d'obtenir ailleurs des compensations.

La députation a aussi entretenu M. le ministre de la dépréciation dans le paiement des tabacs.

M. le président enttermine en exprimant sa gratitude pour le bienveillant accueil que la députation a reçu, et pour les promesses qui lui ont été faites.

La Commission extra-parlementaire a également écouté autentivemeet les déclarations des délégués, et a promis d'user de de tout son pouvoir pour faire adopter des amendements favorables à la production agricole.

MM. Hellin et Butin donnent aussi des détails sur les audiences de la députation.

M. Valle-Rogez, à qui il avait été demandé des notes spéciales par M. le ministre de l'agriculture et par M. le président de la Commission, extra-parlementaire, rend compte d'un trrvail complet qu'il vient de faire sur tous les textiles, lequel prouve, de la façon la plus claire et la plus irréfutable, d'après les propres chiffres du projet du gouvernement et du projet de la Commission, les droits de l'agriculture à un impôt compensateur.

Son rapport à M. Thirard était accompagné de la lettre suivante, dont la lecture enlève les applaudissements de toute la salle :

« Monsieur le ministre,

» Je suis tombé malade en rentrant chez moi, c'est ce qui m'a empêché de vous envoyer les notes que vous m'avez fait l'honneur de me demander.

» Vous trouverez en tête du travail ci-joint les chiffres que je vous ai promis ; mais je n'ai pus résister à ma plume qui s'est obstinée à vous donner quelques détails, malgré la recommandation que vous m'aviez faite d'être concis.

» Lisez jusqu'au bout, monsieur le ministre, je vous en prie. Cela vous intéressera, j'en suis sûr, et vous donnera une preuve de l'estime et de la sympathie toutes personnelles que m'a inspirée la franchise de votre caractère.

» Moi aussi, Monsieur le ministre, je suis libre-échangiste ; mais il faudrait que tout le monde comprît et pratiquât cette belle doctrine de la solidarité et de la confraternité des peuples. En attendant que cette sublime idée fasse son chemin dans le monde, subissons la nécessité que nous imposent nos voisins. Protégeons-nous contre qui se protège contre nous, et mettons un terme à tout privilège. Que l'égalité des avantages comme l'égalité des charges soit appliquée indistinctement à tous les citoyens français.

» L'agriculture a toujours été la bête de somme du fisc. On n'a jamais écouté ses plaintes, et on a eu tort.

» Elles ne demande (et c'est justice), qu'à rentrer sous le régime du droit commun, et à être traité comme toutes les autres industries.

» Protégez-là, Monsieur le ministre, et défendez-la comme elle mérite de l'être, car c'est elle qui nourrit la nation tout entière.

» Je prie Votre Excellence de vouloir bien agréer l'hommage de mon profond respect. VALLET-ROGEZ. »

MM. Lepercq et L. Heddebault présentent ensuite des considérations générales sur les causes de la décadence de l'agriculture française.

Sur la proposition de M. Desrousseaux, des remerciements unanimes sont adressés à MM. les délégués du Comice.

Plusieurs membres émettent l'avis que le Comice prenne immédiatement l'initiative d'un pétitionnement pour demander à la Chambre des députés de sauvegarder la production nationale par des droits compensateurs, et de mettre l'agriculture sur le pied d'égalité avec les autres industries.

Cette proposition, chaleureusement appuyée, est renvoyée à l'examen du bureau qui se réunira après la séance.

M. Ladureau donne lecture d'un article extrait des *Annales agronomiques* intitulé : LA CULTURE DU BLÉ AUX ÉTATS-UNIS, contenant des détails aussi effrayants qu'intéressants sur une ferme du territoire de Dakota, contenant 33.000 hectares, et produisant 18 hectolitres par hectare au prix de 5 francs l'hectolitre.

La séance est levée.

ROUBAIX-TOURCOING

et le Nord de la France

Le Conseil municipal de Roubaix se réunira à la mairie, le jeudi 4 mars prochain, à 8 heures du soir, pour délibérer sur les objets suivants :

Ordre du Jour :

Avis à donner sur les résultats de l'enquête d'utilité sur le projet de la rue de la Gare ;

Offres à faire aux propriétaires et locataires à exproprier pour l'établissement de la rue Charles-Quint;

Cession de terrain à MM. Jonville et Bossut par suite du redressement du chemin vicinal n° 8 ;

Demande d'un crédit de 6,000 fr. pour travaux à exécuter en régie à la promenade de Barbieux;

Demande d'un crédit de 5,000 fr. pour le chauffage des établissements communaux;

Mise en adjudication publique des charbons nécessaires au chauffage desdits établissements ;

Vote d'un crédit de 532 fr. 85 pour installation de calorifères dans l'école de tissage et dans l'école de garçons rue du Moulin ;

Avis à donner sur une demande d'ester en justice formée par la fabrique de l'église Saint-Martin;

Renvoi à la commission des grands travaux de l'examen de la question du marché couvert et du projet d'aqueduc collecteur.

Rapports de Commissions

EAUX

Ouverture d'un crédit de 2,000 fr. pour le payement du traitement supplémentaire du directeur du service pendant l'année 1879 ;

Vote d'un crédit supplémentaire de 9,405 fr. 56 pour solder les dépenses des nouvelles installations ;

Homologation du traité passé avec la compagnie d'Anzin pour la fourniture des charbons nécessaires à l'usine de Bousbecque pendant les années 1880, 1881 et 1882 ;

Réception de la troisième machine de Bousbecque ;

Travaux de clôture des réservoirs de Roubaix et de Tourcoing ;

VOIRIE

Projet de suppression du passage à niveau de l'Allumette ;

Mise en adjudication de l'entretien des propriétés communales ;

Pétition des habitions du fort Cordonnier relativement au prolongement de la rue des Arts sous le chemin de fer ;

Proposition de M. Debuisne relative à l'amélioration des voies publiques :

ECOLES, FINANCES

La demande d'une bourse à l'Ecole des Beaux-Arts formée par le jeune Lefebvre, élève peintre ;

FINANCES

Demandes de bourse à l'Institut des jeunes aveugles de Lille formées en faveur des jeunes Battiau et Delneste ;

Demandes de pension de retraite formées par les sieurs Selosse, Mulliez et Florin, anciens gardes-champêtres ;

GRANDS TRAVAUX

Pétition des habitants du quartier Notre-Dame demandant l'établissement d'un marché couvert dans ce quartier.

—

La Compagnie du Nord vient de proroger jusqu'au 2 mars au matin, l'interdiction d'expédier dans les gares de La Chapelle (local), St-Denis, Le Bourget, La Villette, Pantin, Bercy, Ivry, Argenteuil (local), Batignolles, Belleville-Villette et Charonne.

—

On a commencé samedi matin, à Lille, les travaux de construction de la Faculté de l'Etat.

—

M. Van Wormhoudt, ancien principal clerc de Me Danel, est nommé notaire à Chaussoy-Epagny (Somme).

—

Hier, vers dix heures du soir, un commencement d'incendie s'est déclaré dans une mansarde servant d'atelier à M. Fichelle, fabricant de chaises, rue St-Sauveur à Lille.

Les dégâts en immeuble et en marchandises sont évalués à 5,000 fr.

—

Hier, le premier *Conseil de guerre* a prononcé les condamnations suivantes :

Marie Bartel, dragon au 16e, désertion à l'étranger en temps de paix avec emport d'effets qu'il n'a pu représenter, trois ans de travaux publics.

Louis Carlot, caporal au 1er de ligne, attentat à la pudeur sur un enfant, dix ans de travaux forcés, dégradation militaire, dix ans de surveillance de la haute police.

Eugène Wallart, soldat au 43e, désertion à l'étranger en temps de paix, avec emport d'effets qu'il n'a pu représenter, cinq ans de travaux publics, peine dans laquelle se confondront celles de deux ans et d'un mois de prison prononcées contre lui, le 21 courant, pour abus de confiance.

—

Le 2e conseil de guerre, dans sa séance du 28 février 1880, a jugé les affaires suivantes :

1° Coisnon, soldat au 117e régiment de ligne. Abandon de son poste en faction. Ivresse. 6 mois de prison et 5 francs d'amende.

2° Grenouillau, soldat au 72e régiment territorial d'infanterie. Insoumission. 6 jours de prison.

3° Graindor, soldat au 110e régiment de ligne. Vol à des militaires et à un habitant, 5 ans de réclusion, dégradation militaire.

—

— VALENCIENNES — M. de Péronne, récemment nommé substitut à Valenciennes, a prêté serment en cette qualité, jeudi, devant la première chambre civile de la Cour de Douai.

— Jeudi, on a remis entre les mains du parquet, un capitaine de hussards de l'armée espagnole, Michel de Paxinta, qui s'était réfugié en Belgique après avoir commis de nombreuses et importantes escroqueries en Espagne. Il a été arrêté à Bruxelles et, en vertu du traité d'extradition, remis aux autorités françaises pour être transféré en Espagne.

— DUNKERQUE. — L'ouragan annoncé par le *New-York Hérald* a devancé son arrivée de deux jours à Dunkerque. Le vent s'est calmé, hier au grand contentement de la population, car les Islandais prennent la mer mardi prochain : la flottille commence à appareiller et l'on voit sur le port et dans les bassins un mouvement extraordinaire.

— Une femme faisait sécher des peaux de poisson, dans les fortifications de Dunkerque près de l'ancien belvédère, lorsque tout à coup un coup de feu se fit entendre et la pauvre femme reçut une balle amortie au-dessus de la bouche près du nez. C'est un chasseur sans doute qui aura commis cette imprudence.

— TRÉLON. — La femme Gérard s'était absentée le 25, confiant sa maison et ses deux jeunes enfants, G., âgé de dix-huit mois, et J., âgé de 5 ans, à leur sœur Rosalie, âgée de sept ans. Celle-ci ayant voulu mettre du pétrole dans une lampe allumée, le liquide s'enflamma, la bouteille éclata et le pétrole se répandit sur les trois petits malheureux qui ont été gravement brûlés sans que leurs vêtements aient pris feu.

Le petit enfant de dix-huit mois est dans un état désespéré, les deux autres survivront à leurs brûlures.

— JEUMONT. — Depuis quelque temps la femme Hiroux, âgée de vingt-quatre ans, demeurant à Elesmes, donnait des signes d'aliénation mentale. Le 24, elle se rendit dès le matin chez sa mère qui habite la même commune. Celle-ci la reconduisit. La nuit suivante, vers une heure, son mari constata son absence. Il se leva et s'aperçut que son petit enfant âgé de un mois, avait aussi disparu. Il se mit à leur recherche et ne tarda pas à découvrir les deux cadavres dans un étang près de la ferme du nommé Gillot.

Cette malheureuse femme laisse quatre enfants en bas âge.

Etat-Civil de Roubaix. — DÉCLARATIONS DE NAISSANCES du 28 février. — Emile Debeuquoy, rue des Anges, maison Dernoncourt. — Augustine Vansteenbrugge, rue Bayart, 14. — Jeanne et Jeannette Waymel, jumelles, Grande-Rue, 45. — Silvie Lambert, rue de Lannoy, fort Despretz, 23. — Victor Cau, rue des Arts, 2.

DÉCLARATIONS DE DÉCÈS DU 28 février. — Jules Vinhent, 8 mois, rue du Fontenoy, cour Stalins, 5. — Vanhoobroeck, présenté sans vie, rue des Longues-Haies, cour Capart, 28. — Liévine Lorthioir, 8 mois, rue Vaucanson, cour Vanlaton, 8. — Charles Béague, 70 ans, hospitalier, à l'Hospice-Civil. — Elise Questroy, 2 ans, rue Lavoisier, 16. — Marie Lallemand, 2 ans, aux 3 Ponts, maison Desprets, 25. — Hyppolite Dubois, 40 ans, fileur, rue de l'Hommelet, fort Mulliez, 46.